

Délais moyens de prise en charge pour l'année 2022 - Secteurs public et associatif habilité
Période des mesures entrées du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les données sont exprimées en jours.

	Délai moyen Tribunal (date de la décision / date de reception de celle ci par le service éducatif)	Délai moyen Service éducatif (date de la réception de la décision / date de prise en charge)	Délai moyen Total (date de la décision / date de prise en charge)
Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) - Tous fondements juridiques	12,7	19,6	32,2
Recueils de Renseignements Socio- Educatifs (RRSE)	2,0	2,4	4,5
Contrôle Judiciaire (CJ)	10,0	8,3	18,2
Réparation Pénale	20,4	20,6	41,0
Mesure Educative Judiciaire (MEJ)	28,3	5,8	34,1
Mesure Educative Judiciaire Provisoire (MEJP)	13,1	8,8	22,0